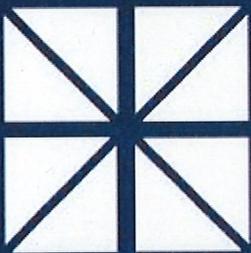


# CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public  
de coopération culturelle  
1, rue de l'Audience  
95780 LA ROCHE-GUYON  
01 34 79 74 42  
service.accueil  
@chateaudelarocheguyon.fr  
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019  
Code APE : 9 103 Z



## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2022 - 02 du 15 avril 2022

Objet : Approbation du Compte Financier du Budget Principal de l'exercice 2021  
L'an deux mille vingt-deux, le 15 avril, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 8 avril 2022.

### Etaient présents :

#### Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul  
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Yann Grillère

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Rémi Mangin

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

#### Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Gérard Maury  
Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion  
du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier  
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de  
Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Olivier Lopes, Sophie Fournial, titulaires

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

### Absents excusés :

#### Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Edwina Etoire-Manika, Julien Bachard, Déborah Israel,  
Thomas Vatel

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel  
Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

#### Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert,  
Cédric Lemagnent

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

### Etaient également présents :

- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Kevin Le Vourch, Administrateur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon  
(pour la prise de notes)

PREFECTURE DU VAL D'OISE  
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE 29 AVR. 2022

ARRIVÉE

CONSIDERANT,

A la section de fonctionnement

- La reprise de l'excédent antérieur de 216 316.13 €
- Le résultat déficitaire de l'exercice de 215 191.08 €
- Le résultat cumulé excédentaire de 1 125.05 €

A la section d'investissement

- La reprise du résultat déficitaire antérieur de 18 670.34 €
- Les réalisations en dépenses et en recettes de chacune des opérations
- Le résultat déficitaire de l'exercice de 90 696.20 €
- Que le résultat cumulé à fin 2021 est déficitaire de 109 366.54 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le Compte Financier du Budget Principal de l'exercice 2021.

Abstentions : 1

Votes contre : 0

Votes pour : 11

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
La Présidente de l'E.P.C.C.  
Patricia José

